

## COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 29 03 2019

Assistaient à la séance :

PMMCU	Présents	Mmes Virginie BARRE - Armelle REVEL-FOURCADE - Cécile MARGAIL - MM Richard PULY-BELLI - Pierre PARRAT - Louis PUJOL - Marc VALETTE - Francis CLIQUE - Gilles TRILLES - Jean-Paul BILLES - Roger GARRIDO - Jacques PLA - Fredrich ANNE - Michel PEREZ - Patrick GOT - José LLORET - Robert VILA
	Excusés et Représentés	MM. Jacques POMAREDE - Alain TROUSSEU - Jean-Louis ARCOUR
	Excusés	MM. Pierre ROIG - Bernard DUPONT - Jean-Michel HENRIC - Michel ROIG -
	Pouvoir	Alain CABBILLAU
C. C. DES ASPRES	Présents	Mme Maya LESNE - M. Alphonse PUIG
C. C. ROUSSILLON CONFLENT	Présents	Mme Gislène BELTRAN-CHARRE - MM Robert OLIVE- Joseph SILVESTRE - Alain DOMENECH
C.C. CONFLENT CANIGOU	Présent	M. Louis VILA
	Excusé	MM. Henri GUITART - Roger PAILLES
C. C. CORBIERES SALANQUE MEDITERRANEE	Excusés	Mme Hélène MALÉ - M. Michel MAFFRE
C.C. PYRENEES CATALANES	Excusé	M. Jean-Louis DEMELIN
C. C. PYRENEES CERDAGNE	Excusé	M. Georges ARMENGOL
C.C. HAUT VALLESPER	Excusé	M Daniel RIBERE

Participaient également à la séance :

M. François CABAU - Trésorier Principal Municipal  
M. Fabrice CAROL - Directeur du SMTBV  
M. Guy AUSSEIL - Chargé de Mission Juridique et Administratif - SMTBV  
Mme Pascale FAUS - Secrétaire SMTBV

Il est 8h45 quand M. Richard Puly-Belli, président en exercice, ouvre la séance.

- Le quorum est constaté à l'ouverture de la séance avec 21 délégués présents.
- Mme Revel-Fourcade est titulaire d'un pouvoir de M. Cambillau.
- Désignation du délégué secrétaire séance : M. Louis Vila.
  
- Approbation du compte rendu du comité du 24 janvier 2019 :

M. Olive indique que lors du dernier comité, le maire de Cornella la Rivière, Mme Beltran-Charre avait été pressentie pour faire partie de la commission géographique aval rive gauche.

Aucune objection n'est soulevée et il est donné acte de la demande.  
Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

M. le président informe le comité syndical que la préfecture demande à ce que la délibération du 24.01.19 relative au classement du syndicat dans la strate démographique 20 000 - 40 000 habitants soit revue. Un rendez a été organisé entre le syndicat et les services préfectoraux et il est probable que la strate 10 000 - 20 000 habitants soit retenue sans toutefois que cela n'altère le fonctionnement ni les perspectives de développement du syndicat, conformément aux orientations validées par le comité. Une nouvelle délibération sera donc proposée.

Le comité prends acte de cette information et décision.

Délibérations
---------------

19..24 - Désignation des représentants au sein des organismes extérieurs

- Représentant auprès de la CLE (commission locale de l'eau) : M. Alain Domenech
- Représentant auprès du « comité rivière » : M. Henri Guitart
- Représentants auprès de l' « AURCA » : Titulaire : M. Alain Trousseau,  
suppléante : Mme Virginie Barre
- Représentant auprès de la SPL : M. Jacques Pomarede

Elus à l'unanimité.

19.25 - Approbation du règlement intérieur

8h55 Arrivée de MM. José Lloret et Robert Vila.

Une présentation sommaire des points particuliers du règlement intérieur est faite. M. Valette fait remarquer que selon lui le délai de 5 jours francs pour l'envoi des documents avant un comité est un peu court. Il lui est précisé que les date des comités sont communiquées aux délégués bien avant leur réunion et que ce délai de cinq jours ne concerne que les documents soumis au vote et constitue en tout état de cause un minimum.

Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité.

19.26.27.28 - Approbation des comptes de gestion des trois syndicats fusionnés

Les comptes de gestions du SMBVT, du SMATA et du SMBC sont présentés conformes en tous points aux comptes administratifs et n'appellent aucune observation ni réserve.

A l'unanimité ils sont adoptés et quitus est donné au Trésorier pour l'exercice 2018.

### 19.29.30.31 - Vote des comptes administratifs des syndicats fusionnés

Les comptes administratifs des trois syndicats sont présentés.

- M. Olive rappelle que, concernant les excédents provenant du SMBCC, il souhaitait que ceux-ci soient fléchés vers des investissements localisés sur le territoire concernés.
- M. Clique lui indique que cette demande avait déjà été notée et prise en compte.

Il est rappelé que c'est au nouveau comité de voter les comptes administratifs des trois syndicats dissous.

Les comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité.

### 19.32 - Reprises comptables des syndicats fusionnés

Il est proposé la reprise des situations budgétaires des trois syndicats fusionnés par le SMTBV, à savoir :

- L'actif et le passif :
  - Les immobilisations et subventions d'équipement.
  - Les emprunts
- Les résultats :
  - Les restes à réaliser
  - Les restes à recouvrer
  - La trésorerie
  - Le résultat de clôture.

Les masses budgétaires considérées sont présentées au comité.

Adopté à l'unanimité.

### 19.33 - Affectation des résultats 2018 des syndicats fusionnés

Les résultats cumulés sont présentés :

- 241 780,37 € en fonctionnement
- 911 001,95 € en investissement

Il est proposé l'affectation suivante :

- 241 780,37€ à la section de fonctionnement
- 911 001,95 € à la section d'investissement

L'affectation proposée est adoptée à l'unanimité.

### 19.34.35.36 Bilan des acquisitions et cessions des syndicats fusionnés

Le Bilan reprend les acquisitions et cessions réalisées au titre de l'année 2018.

	Acquisitions		Cessions
SMBVT	Véhicule Duster – Dacia	17 629,76 €	Etat néant
	Ordinateur de bureau	1 074,00 €	
	Armoire basse	292,42 €	
	Ordinateur portable	349,88 €	
	Total	19 346,06	
SMATA	Etat néant		Etat néant
SMBCC	Etat néant		Etat néant

*(les acquisitions du SMBVT ont fait l'objet de financement de la part de l'agence de l'eau à hauteur de 50%)*

Les membres présents et représentés ont pris acte du bilan 2018.

## 19.37 - Budget primitif 2019

9h30 : arrivée de M. Patrick Got.

Départ de Mmes Cécile Margail, Virginie Barre et de M. Pierre Parrat.

Le quorum est toujours constaté.

Sont d'abord présentés les points marquants du budget 2019. Il s'agit d'un premier budget du syndicat marqué par un souci de rationalisation et de mutualisation avec un caractère non figé (il reste des projets à intégrer) et des paramètres aléatoires, d'où la présence au budget de lignes de dépenses imprévues.

Les dépenses de fonctionnement sont contenues, l'endettement est limité, la capacité d'autofinancement est très bonne. Une Décision modificative N°1 est prévue qui intégrera des opérations transférées dont le projet de « chenal vert » à Canet.

### La section de fonctionnement :

- Les charges à caractère général sont particulièrement contenues, de nouvelles approches de terrain sont proposées, les marchés de travaux d'entretien seront mutualisés entre les deux pôles et la politique d'entretien des voiries sera revisitée.
- Les charges de personnel qui s'élèvent à 805 000,00 € sont compensées par des subventions ce qui correspond à une dépense nette de 680 000,00 €. Il est économisé 40% sur le poste d'indemnités des élus.
- Les charges financières sont à la baisse de 11%.
- Comme indiqué précédemment 100 000,00 € sont prévus au titre des dépenses imprévues.
- Le virement à la section d'investissement paraît limité à 89 777,34 €, cependant il est rappelé qu'il s'élève à 561 675,34 € avant convention de financement avec PPMCU.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 632 342,99 € soit donc 2 104 240,99 € avant convention de financement.

M. Olive indique que la réduction des dépenses de fonctionnement entraînera une diminution du nombre de passages d'entretien sur les berges ou les voiries et qu'il faudra entamer un dialogue avec les maires du territoire. Il convient que sur certains secteurs, les fréquences de passage pouvaient être élevées mais que des habitudes ont été prises. Il insiste sur l'importance d'expliquer la stratégie mise en œuvre.

M. Puig indique au sujet des voiries qu'il craint une levée de boucliers des communes et que la transition soit mal comprise.

M. Garrido précise avoir été alerté par un exploitant agricole de sa commune qui emprunte les pistes et considère que leur état n'est pas compatible avec le transport de marchandise fragile (fruits).

M. Puly répond à M. Garrido que les agents sont allés sur place et que, soucieux de ne laisser personne sans réponse, il a personnellement répondu au courrier de la commune afin de rappeler les décisions prises par le bureau.

M. Clique rappelle que les fréquences d'entretien des berges/émissaires doivent logiquement être calibrées relativement à la fonction hydraulique et au risque. Il précise par ailleurs que des dépenses de l'ordre de 80 000 € en moyenne ont été engagées durant plusieurs exercices pour entretenir des voiries du SMBCC auxquelles s'ajoutent des sommes parfois difficilement rattachables à l'objet. En termes de communication, des courriers partent à destination des maires.

M. Carol confirme recevoir de nombreuses sollicitations de la part de communes ou riverains : Toulouges avance par exemple des réparations voiries estimées à hauteur

de 56 000 € HT, des riverains se plaignent de vitesses excessives sur les pistes.... La situation héritée est particulière.

Il précise que l'objet premier des pistes du syndicat est de servir l'accès aux ouvrages et émissaires hydrauliques (surveillance, réparation, entretien..) et que sur ce point, le chef du pôle opérationnel rive droite confirme qu'à ce jour l'objet est garanti. Néanmoins, d'autres usages existent et la plupart des pistes sont (à tort ou à raison) ouvertes à la circulation. Dès lors, la notion de "bon état" devient relative et il existe par ailleurs un enchevêtrement des responsabilités entre syndicat et maires (pouvoir de police).

Il rappelle la méthode arrêtée en bureau ; une consultation juridique va être lancée sur le sujet des voiries mais également des passages à gué afin que les responsabilités soient clairement établies et qu'un plan d'action soit mis en place. Concernant les passages à gué et dans l'attente de ces résultats, le syndicat a écrit aux communes afin de limiter au mieux les responsabilités.

M. Robert Vila rappelle que l'objet du syndicat est de faire de l'hydraulique pas de la volerie et M. Lloret rappelle que la signalétique en place n'est visiblement pas toujours celle requise pour des voies ouvertes à la circulation publique.

M. Clique indique qu'au regard de l'enjeu, une commission de travail (ou bureau) sera probablement dédiée et que chacun doit communiquer sur le travail en cours.

Pour ce qui est des recettes de fonctionnement ; les contributions des EPCI s'élèvent à 1 253 562,62 € (1 725 460, 62 € avant convention de financement), les autres recettes (FCTVA, subventions, divers...) à 137 000,00 € et l'excédent de fonctionnement reporté à 241 780,37 €.

Au total les recettes s'élèvent à 1 632 342,99 € (2 10 240,99 € avant convention).

#### Les dépenses de la section d'investissement :

- 220 000,00 € de capital des emprunts
- 666 293,24 € de restes à réaliser reportés financés par les recettes à réaliser reportées et les excédents.
- 773 515,35 € de nouveaux crédits répartis en :
  - 10 000,00 € de frais de structures (informatique, matériel de bureau, matériel technique..)
  - 663 515, 35 € de crédits nouveaux sur des opérations (les principales opérations sont listées).
  - 100 000,00 € de crédits non encore répartis au budget primitif sur des opérations.

Le total des dépenses réelles d'investissement s'élève à 1 659 808,59 €.

Mme Revel-F. demande à quoi correspond l'enveloppe allouée au projet du Soler.

M. Carol indique que conformément aux réunions de travail avec la mairie et la DDTM, l'état d'avancement ne permettant pas d'engager les travaux, l'enveloppe est prévue pour réamorcer le montage de dossiers et/ou les études préalables.

M. Trilles interroge sur les projets de la commune de Canohes.

M. Carol indique qu'un rendez vous avec la mairie est en programmation mais que, comme pour tout les dossiers récupérés par le syndicat, que ce soit à l'amont ou à l'aval du bassin, un état de lieux est nécessaire et que le fléchage GEMAPI des projets n'est pas automatique. Sous couvert de Mme Revel - Fourcades, il évoque l'exemple des interrogations de la DDTM sur le projet de Le Soler.

Les recettes d'investissement sont présentées avec un virement depuis la section de fonctionnement de 89 777,40 € (qui se serait élevé à 561 675,34 € sans convention de financement). Elles intègrent l'excédent reporté de 911 001,95 € et amènent à un suréquilibre de la section de plus de 326 000,00 € qui se retrouvera dans le prochain excédent.

En termes d'analyse financière M. Clique rappelle la capacité d'autofinancement du syndicat à plus de 855 000,00 € et les bons ratios d'endettement : solvabilité à 17,14 % et capacité de désendettement à 3,93 années.

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

#### 19.38/45 - Vote des contributions des EPCI membres

9h50 départ de Mme Maya Llesne et de M. Jean-Paul Billes.

Le quorum est toujours constaté.

Les contributions des membres s'élèvent à :

EPCI	Part Fonctionnement	Part Investissement	Total
PMMCU	896 329,76 €	471 898,00 €	1 368 227,76 €
CC Roussillon Conflent	99 751,64 €	49 836,00 €	149 587,64 €
CC Aspres	45 990,08 €	1 210,00 €	47 200,08 €
CC Salanque Corbières méditerranée	37 824 ,47 €	29 056,00 €	66 880,47 €
CC Conflent Canigou	66 110,75 €	9 675,34 €	75 786,09 €
CC Pyrénées catalanes	16 501,07 €	0,00 €	16 501,07 €
CC Pyrénées Cerdagne	851,67 €	0,00 €	851,67 €
CC Haut Vallespir	425,83 €	0,00 €	425,83 €
Total	1 163 785,28 €	561 675,34 €	1 725 460,62 €

Une convention fixant la répartition des versements (notamment entre les sections de fonctionnement et d'investissement) sera signée entre le syndicat et PMMCU ainsi qu'avec tous les autres EPCI membres qui en feraient la demande. Dans tous les cas sont proposées des modalités de versement (en une, deux ou quatre fois) des contributions propres à ne pas compromettre les capacités de trésorerie du syndicat.

Les contributions sont votées à l'unanimité ainsi que les modalités de versement et le principe des conventions de paiement.

#### 19.469 - Gestion des AP/CP

M. Clique présente les avantages de la gestion budgétaire des grosses opérations en APCP (Autorisation de Programme, Crédits de Paiements). Cette option favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet au syndicat d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers.

Approuvé à l'unanimité

#### 19.47 - Charte financière

Il est précisé que l'élaboration de cette charte répond à une demande de plusieurs EPCI au cours de la concertation préalable à la fusion. Les délégués ayant reçu la charte financière, seuls les points très particuliers sont rappelés, à savoir ; le détail des différentes clés de financement et les modalités particulières de versement des contributions des EPCI membres en fonction de leurs montants.

La charte financière est approuvée à l'unanimité.

#### 19.48 - Durée des amortissements comptables

Chaque collectivité doit fixer les durées d'amortissement applicables aux biens acquis. Sauf exception le syndicat est libre de fixer ces durées, ces dernières sont présentées au comité syndical

Les durées proposées sont approuvées à l'unanimité.

19.49 - Tableau des effectifs

Le syndicat nouvellement créé au 1<sup>er</sup> janvier ne dispose pas à ce jour de tableau des effectifs. Il est indiqué que par rapport au tableau envoyé aux délégués des petites modifications sont à noter (envoi tardif de notifications du centre de gestion), un rédacteur principal en lieu et place d'un rédacteur Territorial, trois adjoints administratifs principaux au lieu de deux.

Le tableau des effectifs est approuvé à l'unanimité et le président est autorisé à créer les postes en tant que de besoin.

-----

Il est 10h30 quand le président lève la séance.

Le secrétaire de séance

M. Louis VILA

